

CONTRAT DE LOCATION D'ŒUVRES PHOTOGRAPHIQUES

Deux villes emblématiques. Deux atmosphères à louer.

New York impose sa cadence.

Venise murmure son histoire.

Photoretro vous propose de choisir — ou d'alterner.

Entre les soussignés :

Photoretro, opérant sous la signature artistique Six-20, ci-après dénommé « le Loueur ».

Et :

L'Établissement locataire, ci-après dénommé « le Preneur ».

Article 1 — Objet

Le présent contrat a pour objet la location d'œuvres photographiques signées Six-20, propriété exclusive du Loueur.

Article 2 — Durée

Location bimensuelle (2 mois), semestrielle (6 mois) ou annuelle (12 mois), selon accord.

Article 3 — Conditions financières

Le montant de la location et le dépôt de garantie sont précisés au devis accepté.

Article 4 — Assurance

Le Preneur est responsable des œuvres durant toute la durée de la location.

Article 5 — Droit applicable

Le présent contrat est soumis au droit suisse.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Le Loueur _____ Le Preneur _____